

**Le Greffier**

FJ/MH/BL/rqe/104

**Monsieur Rodrigue DEMEUSE**

Député  
avenue de Batta 12/51

4500 HUY

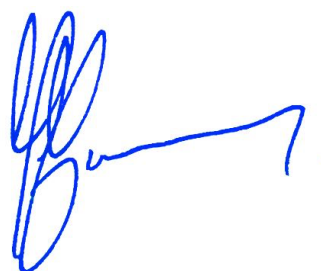
Namur, le 19 novembre 2021

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°104 du 27 octobre 2021 que nous adresse ce jour Monsieur Willy BORSUS, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement ([www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 104 de DEMEUSE Rodrigue

à BORSUS Willy, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

N° : 104 (2021-2022) 104

Réception : 27 octobre 2021

Echéance : 19 novembre 2021

Matière : Expansion économique - Généralités -

**Objet :** la levée des freins à la création d'une filière belge du démantèlement des centrales nucléaires

### Question écrite

En réponse à une précédente question écrite, dans le prolongement de l'initiative lancée par la table ronde industrielle consacrée au démantèlement des centrales nucléaires mise en place par le Gouvernement fédéral, Monsieur le Ministre indiquait la volonté de la Wallonie de collaborer pleinement à la mise en place d'une filière de démantèlement des centrales nucléaires, ce qui me réjouit.

Il confirmait en effet que le démantèlement des centrales nucléaires représente une opportunité tant au niveau belge qu'au niveau wallon, à condition de lever les freins existants à la création d'une filière belge.

Il évoquait à cet égard la création d'infrastructures spécifiques telles que la construction d'un four dédié à la fusion de pièces métalliques non actives ou encore la mise en place d'équipements de mesure, de capteurs intelligents et un système de gestion des données, notamment.

Quelles sont les étapes nécessaires à la mise en place de ces infrastructures ? Des terrains ont-ils déjà été identifiés ? Des permis sont-ils nécessaires ? Un calendrier a-t-il déjà été établi ?

Quant aux freins législatifs évoqués, quels sont-ils concrètement et quelles mesures sont prises pour les lever ?

Quant à la disponibilité du personnel qualifié, quelles initiatives Monsieur le Ministre met-il sur la table pour travailler à la formation du personnel, en recourant en priorité au personnel local qui connaît l'outil ?

À cet égard, le développement d'un centre de compétences consacré à la formation au démantèlement ne peut-il faire partie des dossiers intégrant la programmation du Fonds social européen 2021-2027 ?

### Réponse

La création d'une filière belge de démantèlement peut être éventuellement une opportunité tant au niveau belge qu'au niveau wallon. Le travail de la « task force » fédérale semble le confirmer.

Après avoir identifié les enjeux liés à la logistique et au stockage ainsi que les étapes constituant le potentiel de création de valeur, les membres de la table ronde ont proposé une chaîne logistique et de transformation des matières où les composants nucléaires sont chargés sur/dans des navires à quai des centrales nucléaires afin d'être acheminés vers un ou deux sites potentiels (dont un potentiellement en région liégeoise), jugés

aptes au traitement des composantes nucléaires pour la transformation et recyclage en matière première.

À ce stade, si aucun frein législatif n'a été identifié, tous les acteurs du nucléaire (présents ou futurs) se doivent de respecter strictement l'ensemble des procédures liées à la législation nucléaire (notamment permis d'exploitation, de transports spéciaux, et cetera).

La prochaine étape de cette table ronde est le rassemblement des acteurs belges dans un consortium industriel formel afin de répondre au « Request For Information » (RFI) d'Electrabel/Engie.

Cette étape est actuellement en cours. Une fois ce consortium créé, un calendrier pour la mise en place d'infrastructure pourra être établi.

Enfin, pour la « task force » fédérale comme pour la Delivery Unit de Tihange, le personnel de Tihange est au centre des préoccupations. Avec le soutien des acteurs régionaux de la formation, ces acteurs envisagent des mesures d'accompagnement que ce soit pour les métiers du démantèlement ou dans d'autres secteurs.

De nombreuses questions et difficultés restent cependant à gérer avant que ce processus puisse être mené à son terme.